

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2022

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 21 novembre 2022 à 16h36 à l'édifice Bernardin-Hamann, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose, Luce Bouley et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence du conseiller Sylvain Jacques.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

- 1 **Adoption de l'ordre du jour;**
- 2 **Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2022;**
- 3 **Gestion des constats d'infraction sur les routes numérotées par la cour municipale de Thetford Mines : adhésion à l'entente;**
- 4 **Conseil des aînés de la MRC des Appalaches : renouvellement de l'adhésion 2022-2023 et délégation à l'AGA;**
- 5 **Domaine Arboré : analyse et décision concernant un plan d'implantation et d'intégration architecturale;**
- 6 **Attribution d'un odonyme;**
- 7 **Période de questions;**
- 8 **Levée de la séance.**

22-11-393 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose, Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2022

En conformité à la loi, la directrice générale et greffière-trésorière dépose, séance tenante, les états comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2022. Transmis préalablement par voie électronique, tous les membres confirment avoir reçu ces documents.

Monsieur le maire invite chacun des élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états comparatifs. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale pour obtenir les explications.

GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION SUR LES ROUTES NUMÉROTÉES PAR LA COUR MUNICIPALE DE THETFORD MINES : ADHÉSION À L'ENTENTE

Point reporté à une séance ultérieure.

22-11-394 CONSEIL DES AÎNÉS DE LA MRC DES APPALACHES : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2022-2023 ET DÉLÉGATION À L'AGA

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- de renouveler, au montant de 40 \$, l'adhésion de la Municipalité d'Adstock, pour l'année 2022-2023, au Conseil des aînés de la MRC des Appalaches;
- de déléguer monsieur Michel Rhéaume, conseiller, à l'assemblée générale qui se tiendra le 23 novembre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-395

DOMAINE ARBORÉ : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU que la demande déposée au conseil est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que le projet vise la réalisation de travaux de déboisement d'une partie de la rue Donat-Grenier et du prolongement de la rue Lionel-Bougault ainsi que la construction desdits tronçons de rue;

ATTENDU que le projet répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables;

ATTENDU que le projet respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé par le promoteur du Domaine Arboré aux conditions suivantes :

- Pour toute autre coupe d'arbres non prévue dans le plan proposé, tout abattage d'arbres devra être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil;
- Aucuns travaux ne faisant pas partie de la présente demande ne pourra être réalisé sans être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil;
- Le promoteur s'engage à valoriser le milieu naturel notamment par l'aménagement d'un sentier multifonctionnel qui devra être soumis au CCU et approuvé par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-11-396

ATTRIBUTION D'UN ODONYME

ATTENDU qu'un chemin public dans le secteur Sacré-Coeur-de-Marie ne dispose pas d'un odonyme;

ATTENDU la nécessité de lui attribuer un odonyme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de dénommer le chemin public composé des lots 5 136 403 et 5 136 407 et d'une partie du lot 5 136 400 du cadastre du Québec par l'odonyme « Petit-11^e Rang ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

22-11-397 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de lever la séance à 16h57.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-
trésorière,

Pascal Binet

Julie Lemelin